



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 15146

#### Texte de la question

M Georges Durand rappelle à M le ministre de l'agriculture et de la forêt que le « plan Jospin » de revalorisation des rémunérations des personnels enseignants des collèges, des lycées professionnels de l'éducation nationale, ainsi que le régime indemnitaire, seront appliqués intégralement au personnel enseignant du ministère de l'agriculture. Toutefois, ce ministère comporte des corps d'ingénieurs enseignants, et, en particulier, celui des ingénieurs des travaux agricoles. Il lui demande quelles mesures il compte prendre, et selon quel calendrier, pour assurer à cette catégorie d'ingénieurs, les mêmes niveaux de rémunération et d'indemnités que celles attribuées aux professeurs certifiés et aux professeurs de lycées professionnels de deuxième grade. Il tient en effet à souligner que l'évolution de la carrière des corps enseignants impose plus que jamais par souci d'équité la révision et l'amélioration sensible de l'échelle indiciaire des ingénieurs des travaux agricoles.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire interroge le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la rémunération des ingénieurs des travaux agricoles : une revalorisation de la grille indiciaire de ces personnels a été demandée dans le cadre de la préparation du budget pour 1990. L'indice terminal des ingénieurs des travaux, actuellement fixé à 762, pourrait ainsi être porté à 801. Cette mesure nécessite toutefois une modification préalable des textes réglementaires. Les ingénieurs des travaux affectés dans les établissements d'enseignement agricole bénéficieront également de la revalorisation prévue.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Durand Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15146

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 2975